



Brullioles



Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 15 juin 2018

Association « les Gônes » - vide-greniers

Le vide-greniers organisé par l'association « les Gônes » de Brullioles aura lieu le dimanche 9 septembre 2018. Les membres de l'association souhaitent que cette manifestation se fasse plutôt en centre bourg et sollicitent l'autorisation que les « vendeurs » puissent s'installer sur la place de l'église, sur le parking du multi-accueil ainsi que dans la cour de l'école.

Le Conseil Municipal donne son accord. La rue du Mont Pothu sera fermée à la circulation entre la rue de la Chapelle et la bascule (comme pour la vogue) pendant toute la durée de la manifestation.

Gestion du multi-accueil « les Lutins du Pothu »

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais, dans le cadre de sa compétence « Petite Enfance », a délégué jusqu'au 31 décembre 2018 à la SAS « La Maison Bleue » sous le régime de la Délégation de Service Public la gestion des cinq Etablissements d'Accueil Jeunes Enfants dans les communes bénéficiant de ce service (St Laurent, Ste Foy, Brussieu, Montrottier et Brullioles).

Monsieur le Maire poursuit en indiquant que le Conseil Communautaire, par délibération en date du 24 avril 2018, n'a pas souhaité reconduire la procédure de Délégation de Service Public au vu d'une analyse qualitative et financière comparative qui a été menée selon les différents modes de gestion sur son territoire (soit Délégation de Service Public, soit Régie directe, soit Société Publique Locale).

Il ressort de cette étude qu'une gestion par le biais d'une Société Publique Locale présenterait des coûts d'exploitation inférieurs à ceux affichés par la Délégation de Service Public et permettrait en plus aux élus communaux de mieux contrôler la mise en œuvre et l'organisation des services.

Pour la création de cette Société Publique Locale, Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire de constituer un capital social de 165 000 € (fonds de roulement), pris en charge à hauteur de 99 000 € par la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais, le restant étant réparti sur les cinq communes concernées par des Etablissements d'Accueil Jeunes Enfants. Cette nouvelle structure comprendra 60 berceaux répartis sur les cinq communes et la participation de Brullioles sera de 7 920 € calculés au prorata de la capacité de chaque structure.

Malgré cette dépense supplémentaire, le conseil municipal donne son accord de principe pour la création de cette Société Publique Locale à la fin de l'année 2018.

Ecole

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une demande des enseignants concernant la mise en place de deux tableaux numériques à l'école de Brullioles. Un devis a été établi par la société MC2i solutions. Le coût de cet investissement serait de 8 500 € TTC. Le conseil municipal donne son accord de principe pour l'achat de ces deux tableaux numériques.

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal avait déjà donné son accord pour l'achat d'un seul tableau numérique. Dans un contexte budgétaire très tendu dû aux baisses des dotations de l'Etat (35 000 € annuel de baisse correspondant à la moitié du coût de fonctionnement des services « école, cantine et périscolaire »), Monsieur le Maire propose de ne pas attribuer de subvention « voyage » (1900 € par an) pour les années 2019 et 2020. En contrepartie et en accord avec les enseignants, le conseil municipal s'engage à acquérir deux tableaux numériques pour la rentrée de septembre 2019.

Délibérations

*** Subventions communales**

Il est décidé d'allouer comme les années précédentes une subvention de 2 500 € à la bibliothèque et une subvention de 453 € à l'association « ciné monts du Lyonnais ».

*** Le conseil municipal valide les rapports annuels de l'année 2017** du Syndicat des eaux (service eau potable) et de la société Suez pour le fonctionnement de la station d'épuration.

*** Création d'un circuit VTT départemental**

La Commune approuve le tracé du Grand Tour des Monts du Lyonnais à VTT et accepte l'implantation du jalonnement VTT et de la signalétique mis en place par le Département du Rhône.

Questions diverses

* Elargissement de la Rue des Ecoles

Il est nécessaire de procéder à la mise en sécurité et au déplacement d'une logette d'alimentation électrique ; Le conseil municipal accepte le devis d'ENEDIS de 1 422 € TTC.

La démolition se fera après cette mise en sécurité et pendant les vacances scolaires pour éviter tout chevauchement avec l'activité du restaurant scolaire.

* Adressage du village

Les plaques de rues et les numéros des habitations ont été réceptionnés. L'installation des plaques des voies est en cours par le service technique.

**La pose des numéros sera à la charge des propriétaires.
La distribution de ces plaques se fera de 10h à 11h30
le samedi 28 juillet 2018 et le samedi 4 août 2018.**

Néanmoins, pour les personnes n'ayant pas la possibilité de faire poser leur numéro, le service technique pourra s'en charger ultérieurement.

* Soirée du 13 juillet

Dans le cadre de la soirée festive organisée par l'Association des familles, le conseil municipal accepte le devis de l'entreprise BARANGE – 69 Aveize - de 2 169 € TTC, pour la mise en œuvre d'un spectacle pyrotechnique d'environ 15 minutes qui sera réalisé sur l'espace sportif Louis Porte.

Fête du 13 juillet 2017

Organisée par l'Association des Familles avec la collaboration de l'ensemble des Brulliolois.

Repas plein air – Buvette - Concert gratuit avec BINCHROCK

Feu d'artifice vers 22h, offert par la Municipalité et tiré depuis l'espace sportif Louis Porte

* Fibre optique

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier des services concernés du Département du Rhône nous informant que le programme d'installation de la fibre optique devrait commencer sur l'année 2019 pour des premiers raccordements chez les abonnés deux ans plus tard.

* Restaurant scolaire

L'association remercie la Municipalité pour les travaux effectués (réfection du plafond avec changement de l'éclairage).

Achat groupé de fuel

Nous pouvons enregistrer les commandes en fuel normal et en fuel grand froid. **Vous avez jusqu'au samedi 7 juillet pour passer commande auprès du secrétariat.** Le fournisseur retenu se chargera de contacter directement les personnes inscrites afin de convenir d'un rendez-vous de livraison dans le créneau des dates mentionnées ci-dessous. Le règlement s'effectuera au comptant à la livraison et directement entre la société et le client sans intervention de la mairie.

Dernier délai des commandes	Consultation des fournisseurs et commande	Livraison
Samedi 7 juillet	Mardi 10 juillet	Entre le 11 et 13.07

La prochaine commande aura lieu en décembre 2018.

Manifestations à venir

Juillet 2018		Septembre 2018	
Vendredi 13	Fête nationale du 14 juillet	jeudi 6	Cinéma
		Samedi 8	Forum des associations
Août 2018		Dimanche 9	Vide-greniers – association « les Gônes »
Jeudi 23	Cinéma	Jeudi 20	Cinéma

